

Indications de l'hygiène des mains (recommandations SFHH)

1- Il est fortement recommandé d'effectuer une friction hydro-alcoolique en remplacement du lavage des mains (au savon doux ou antiseptique) en l'absence de souillure visible des mains.

2- Il est fortement recommandé d'effectuer une friction hydro-alcoolique :

- immédiatement avant tout contact direct avec un patient,
- immédiatement avant tout soin propre ou tout acte invasif,
- entre un soin contaminant et un soin propre ou un acte invasif chez un même patient,
- après le dernier contact direct ou soin auprès d'un patient,
- après contact avec l'environnement immédiat du patient,
- après tout contact avec des liquides biologiques immédiatement après avoir retiré les gants (à défaut, si pas d'usage de gants, après un lavage au savon doux),
- avant d'enfiler des gants pour un soin,
- immédiatement après le retrait des gants de soins.

3- Dans le cadre de précautions standard, le fait d'entrer dans la chambre d'un patient ne constitue pas à lui seul une indication à la réalisation d'une friction ou d'un lavage des mains.

4- Il est fortement recommandé de préconiser le recours à la friction hydro-alcoolique :

- dans tous les lieux où sont réalisés des soins (unités d'hospitalisation et d'hébergement, plateaux techniques, cabinets d'exercice de tous les professionnels de santé, domicile ou substitut de domicile...);
- et
 - pour tous les professionnels de santé,
 - pour les prestataires internes et externes des structures d'hospitalisation ou d'hébergement, bénévoles et autres professionnels (aide-ménagère, auxiliaire de vie...) œuvrant à la prise en charge de patients dans une logique de soins,
 - pour les visiteurs et les familles lorsqu'ils participent (sont associés) aux soins,
 - et par extension aux collectivités accueillant des enfants, bien que n'étant pas un lieu de soin au sens de la nouvelle définition des IAS.

5- Il est fortement recommandé aux patients pris en charge dans une structure d'hospitalisation ou d'hébergement collectif d'effectuer un geste d'hygiène des mains avant d'accéder à une pièce commune (salle de restauration, salle de détente, plateau technique et salle de rééducation, salle de jeux...).

6- À ces recommandations issues du groupe de la SFHH « transmission croisée », le groupe de travail « hygiène des mains » ajoute la recommandation, pour les patients pris en charge dans une structure d'hospitalisation ou d'hébergement collectif, d'effectuer un geste d'hygiène des mains pour les gestes de la vie courante, par exemple après être passé aux toilettes.